



POUR LA RECONNAISSANCE DES MÉTIERS DE LA PROPRETÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE



Eboueurs, ripeurs, conducteurs d'engins, cureurs, agent.e.s de conformité, ainsi que tous les agent.e.s de la propreté et de l'environnement constituent le pilier de l'hygiène publique et de la santé environnementale de nos collectivités.

Ces corps de métier sont confrontés à des **conditions de travail de haute pénibilité non reconnue**, cumulées au quotidien : exposition aux fortes chaleurs et au froid intense toute l'année, risques routiers, efforts physiques, exposition aux nuisances et aux dangers dans les réseaux d'assainissement. **De plus, les personnels d'entretien, les balayeurs sont souvent victimes d'un isolement professionnel** qui les livre à eux-mêmes. Cette réalité s'accompagne trop souvent d'une précarité d'emploi (contractualisation abusive, temps partiels contraints, travail en coupure) ; elle génère une **usure professionnelle précoce, et une sous-qualification salariale** qui ne reflète ni la technicité des missions ni la dangerosité du travail.



LA FSU TERRITORIALE REVENDIQUE :

L'opposition ferme à la privatisation ou à la délégation de service public des missions de propreté et d'assainissement, retour en régie publique de toutes ces missions ;

L'arrêt immédiat de la précarisation des emplois, par des recrutements statutaires massifs et par la revalorisation indiciaire de tous les métiers de la propreté ;



La mise en place de dispositifs pour tracer le tonnage (livret de suivi de charge, par site et par agent.e), afin de garantir une répartition équitable de la charge de travail et de mémoriser la charge de travail de chaque agent.e tout au long de la carrière (enjeu de santé au travail : accident du travail et maladie professionnelle, reconversion) ;

Une véritable politique de reconversion pour prévenir l'usure professionnelle, le burn out et les maladies professionnelles, pour une sortie digne et choisie du métier, à partir de la règle suivante : 5 ans de service effectif = une année chômée rémunérée à plein salaire afin de bénéficier de dispositifs de transition professionnelle dignes et sécurisés ;

Le départ anticipé en retraite à taux plein pour les éboueurs (55 ans).



Engagé-es
au quotidien



La FSU Territoriale

22 rue Malmaison 93 170 Bagnolet

01 41 63 27 59 contact@snuter-fsu.fr

snuter-fsu.fr [lafsuterritoriale](https://www.facebook.com/lafsuterritoriale)

[@fsu-territoriale.bsky.social](https://twitter.com/fsu-territoriale.bsky.social)